



Chiffres Clés

STATISTIQUES
DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

2020

Ministère de la Culture
Département des études,
de la prospective
et des statistiques



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication

La collection « Chiffres clés » est publiée par le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture depuis 1991. Elle offre chaque année un panorama chiffré de la diversité des filières et des activités culturelles.

Cette publication de référence dans le champ de la culture est réalisée avec l'indispensable collaboration de l'ensemble des directions ministérielles et des établissements publics placés sous leur tutelle, des services d'autres départements ministériels, de l'Insee et de nombreux organismes et syndicats professionnels. Le calendrier législatif et réglementaire a été établi avec l'aide précieuse de la Sous-direction des affaires juridiques du ministère de la Culture.

L'édition est conçue en complémentarité avec le site ministériel www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques où sont mises à disposition et régulièrement actualisées des données chiffrées et des séries longues statistiques sur la culture et la communication.

Pour en savoir plus :

www.culture.gouv.fr → Sites thématiques → Études et statistiques → Les études et statistiques du ministère de la Culture → Statistiques culturelles

Directeur de la publication : Loup Wolff

Responsables de la publication : Edwige Millery, Laure Turner

Rédacteur et rédactrices :

Wided Merchaoui, Stéphanie Molinero, Yann Nicolas, Léa Tholozan, Laure Turner

Fabrication : Transfaire, 04250 Turriers

En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, complétés par la loi du 3 janvier 1995, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

Formations, emplois et revenus

Emploi culturel	4
Droits d'auteur et droits voisins	16
Enseignement supérieur artistique et culturel	24
Égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication	30

Emploi culturel

Il existe deux façons d'aborder l'emploi culturel : soit en décrivant les professions définies comme culturelles (artiste plasticien, chanteur, régisseur, journaliste, écrivain, architecte, etc.), soit en détaillant les postes de travail de secteurs dit culturels (patrimoine, édition de livres, cinéma, etc.), postes qui peuvent être de nature culturelle, mais aussi technique ou administrative (par exemple secrétaire, comptable).

Ces deux approches se recoupent partiellement (graphique 1). En 2017, en France, 621 700 personnes exercent une profession culturelle au titre de l'emploi principal (tableau 1), soit 2,3 % de l'emploi total, et 671 600 travaillent dans un secteur culturel (2,5 %) (tableau 2). Parmi elles, 345 900 exercent une profession culturelle dans un secteur culturel (par exemple en tant que traducteur (464B) dans l'édition de journaux (58.13Z) ou encore graphiste (465A) pour une agence de publicité (73.11Z)), et 275 800 exercent une profession culturelle dans un secteur non culturel (par exemple designer dans l'industrie manufacturière). Moins de la moitié des employés du secteur culturel (325 700) exercent une profession non culturelle (en occupant par exemple un poste de secrétaire dans une agence d'architecture).

Des professions culturelles principalement présentes en Île-de-France

Les professions culturelles sont surreprésentées en région francilienne. En 2017, 39 % des professionnels de la culture résident en Île-de-France (tableau 1), soit une part supérieure à celle observée dans l'ensemble de la population active (20 %). Certaines professions sont particulièrement présentes en région parisienne : artistes dramatiques, métiers du spectacle, auteurs littéraires, directeurs de journaux et de l'édition, journalistes. Pour autant, la part de professionnels de la culture résidant en Île-de-France décline fortement depuis les années 1990, un phénomène moins marqué au sein de l'ensemble de la population active. Ainsi, en 1991, la moitié des actifs occupant une profession culturelle résidaient en Île-de-France, soit 11 points de plus que la part actuelle.

Les professionnels des arts visuels forment un peu plus du tiers des effectifs

Premier groupe d'actifs, les professionnels des arts visuels représentent 34 % des effectifs. Avec un plus de 211 000 actifs, ils ont vu leur population presque doubler en 20 ans (graphique 2). L'essor de ce groupe est avant tout porté par la forte augmentation, depuis la fin des années 1990, des concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (465A). Designers, architectes et décorateurs d'intérieur, stylistes, graphistes... autant de professions nouvelles portées par l'essor du secteur du design. Leur activité n'est cependant pas reconnue, à l'inverse de celle des artistes plasticiens, comme une activité de création artistique de premier plan. En effet, ils répondent avant tout aux besoins de la presse, de la publicité, de la mode, de la décoration intérieure ou extérieure ou des domaines relevant des arts appliqués. Deuxième groupe de professionnels formant un tiers des effectifs, les professionnels du spectacle sont 190 700 en 2017, avec en premier lieu en termes d'effectifs, les cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles (scénographe, directeur

de théâtre, producteur), puis les artistes (acteur, chanteur, danseur) et les techniciens du spectacle (techniciens de plateau, machinistes).

Par ailleurs, 83 440 individus exercent un métier littéraire, en tant que journalistes, cadres de l'édition, auteurs ou traducteurs. 52 810 professeurs d'art exercent leur métier dans un établissement spécialisé (école des beaux-arts, conservatoires, écoles d'arts plastiques, écoles de musique, associations culturelles et de loisirs, cours particuliers, etc.), hors établissements d'enseignement général secondaire ou supérieur. Enfin, les métiers de l'archivage, de la conservation et de la documentation rassemblent de leur côté 22 250 actifs et ont connu une forte baisse : leurs effectifs ont été divisés par plus de deux en vingt ans. Les architectes sont 61 400.

Une part de femmes plus faible que dans l'ensemble de la population active

Depuis les années 1960, la croissance du taux d'activité féminine constitue l'une des transformations majeures du monde du travail. Cette progression ininterrompue et de grande ampleur conduit à une quasi-parité des actifs en 2017 : 48 % de la population active occupée sont des femmes. Ce phénomène s'observe également parmi les professions culturelles, où la part des femmes a progressé de façon régulière depuis vingt ans, même si elle demeure inférieure à la moyenne nationale : on compte en effet 44 % de femmes dans les professions culturelles, un constat paradoxal au regard de la surreprésentation des femmes dans l'enseignement supérieur Culture, qui représentent 60 % des étudiants des établissements supérieurs sous tutelle du ministère de la Culture. Avec la présence de professions non culturelles au sein des secteurs culturels, la part de femmes atteint 49 % (tableau 2).

Des professionnels de la culture diplômés et d'origine sociale élevée

Les professions culturelles se caractérisent par le niveau de qualification de leurs actifs : dans l'ensemble et tout au long des vingt dernières années, les professionnels de la culture sont plus diplômés que l'ensemble de la population active en emploi et la moitié d'entre eux sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 contre un quart de l'ensemble des actifs en emploi en 2017.

L'emploi féminin dans les professions culturelles accentue cette règle de surqualification, puisque dans toutes les professions culturelles et artistiques sans exception, en 2017 comme vingt ans plus tôt, la part des femmes titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau bac + 3 est supérieure à celle des hommes. Elles sont plus de la moitié à être diplômées du supérieur contre quatre actifs masculins sur dix de la culture.

Corrélée au niveau de diplôme, l'origine sociale des actifs de la culture fait nettement apparaître une surreprésentation des enfants de cadres (deux fois plus que dans l'ensemble des actifs). Les femmes, ici encore, se distinguent de leurs homologues masculins par une origine sociale plus favorisée.

Le nombre de professionnels de la culture et l'emploi dans les secteurs culturels se stabilise

Après une forte hausse au cours des vingt dernières années, le nombre de personnes exerçant à titre principal une profession culturelle a connu une stabilisation entre 2012 et 2015 puis progresse à nouveau depuis. De même l'emploi approché par secteur diminuait depuis 2012 mais progresse à nouveau depuis 2015. Les effectifs du secteur du livre et de la presse sont 20 % plus faibles que ceux observés en 2009, même si une légère amélioration s'observe depuis deux ans, leur permettant d'atteindre le niveau d'emploi mesuré en 2013. À l'inverse, les effectifs de l'enseignement artistique amateur, profitant notamment du développement du non-salariat et particulièrement du micro-entrepreneuriat, ont été multipliés par plus de 2 depuis 2009.

Bien qu'en recul, le secteur du livre et de la presse reste le principal employeur des secteurs culturels

Parmi les secteurs culturels, ceux de l'imprimé (livre et presse) demeurent le premier employeur, avec 127 070 actifs et la presse quotidienne régionale (Ouest-France, Sud-Ouest, La Montagne) reste un moteur du secteur (tableau 2). En lien avec le développement des métiers des arts visuels (graphistes, décorateurs, stylistes, etc.), les effectifs de ce secteur, majoritairement porté par les activités de la création artistique et du design, progressent fortement depuis 2009 (+ 29 %) pour s'établir à 105 480 personnes. Autre secteur dynamique, le patrimoine voit ses effectifs progresser de 22 % depuis 2009 pour s'établir à 56 840 actifs en 2017.

Le non-salariat : une forme d'emploi de plus en plus présente

Fin 2016, 175 500 non-salariés œuvrent dans les activités culturelles, et les indépendants à titre principal représentent près d'un tiers des emplois : c'est 2,5 fois plus que dans l'ensemble des secteurs d'activité. En près de dix ans, entre 2007 et 2016, les effectifs non salariés des secteurs culturels ont quasiment doublé. L'enseignement artistique amateur attire cinq fois plus de non-salariés qu'en 2007 et les arts visuels trois fois plus (graphique 4). Ces derniers bénéficient de l'essor considérable des activités du design, dont les effectifs ont été multipliés par plus de 10 entre 2007 et 2011 avant de croître de 6 % en moyenne par an les années suivantes. En revanche, les effectifs ont progressé moins vivement entre 2007 et 2016 dans l'architecture (+ 22 %) ou dans le secteur du livre et de la presse (+ 24 %). Ces deux secteurs regroupaient plus de la moitié (54 %) des non-salariés des secteurs culturels en 2007, contre un peu plus d'un tiers (35 %) seulement neuf ans plus tard.

L'auto-entrepreneuriat porte la croissance de certains secteurs

Dès 2009, l'auto-entrepreneuriat, relayé fin 2014 par le statut de micro-entrepreneur, s'est imposé dans plusieurs secteurs culturels et a accompagné l'expansion des effectifs de non-salariés. Par exemple, la croissance du nombre de non-salariés travaillant dans l'enseignement artistique amateur a nettement accéléré en 2009 (+ 46 %) et 2010 (+ 42 %). En 2016, le micro-entrepreneuriat est choisi par 55 % des non-salariés des secteurs culturels contre 31 % de l'ensemble des non-salariés hors agriculture. 83 % des non-salariés de l'enseignement artistique amateur et 72 % de ceux travaillant dans les arts visuels exercent leur activité sous le statut de micro-entrepreneur (tableau 3). Dans les secteurs au sein desquels le poids du non-salariat était déjà important, comme l'architecture, la part de micro-entrepreneurs est bien plus faible (24 %). Une partie du dynamisme du statut d'auto-entrepreneur s'opère au détriment des autres statuts d'indépendance ; ainsi, si le nombre de non-salariés des secteurs culturels a globalement augmenté, le nombre de non-salariés classiques a diminué depuis la création du statut d'auto-entrepreneur.

Indépendants mais aussi salariés

Le cumul d'une activité non salariée avec un emploi salarié s'est globalement développé dans les secteurs culturels. Si, en 2007, la part de pluriactifs y était proche de celle de l'ensemble des non-salariés, elle a plus que doublé en neuf ans : elle est de 26 % en 2016 et lui est désormais supérieure de 10 points. Dans les secteurs de l'architecture et de la publicité, davantage concernés par le non-salariat classique, le taux de pluriactivité demeure toutefois semblable à celui de l'ensemble des non-salariés. Le secteur de l'enseignement artistique amateur se démarque des autres : près d'un non-salarié sur deux y est pluriactif fin 2016. La pluriactivité concerne plus d'un tiers (37 %) des micro-entrepreneurs des secteurs, contre 29 % de ceux de l'ensemble des secteurs hors agriculture.

Les nouveaux entrants des secteurs culturels sont plus jeunes et plus féminins

La population des non-salariés des secteurs culturels rajeunit : 41 % d'entre eux ont moins de 40 ans en 2016, contre 29 % neuf ans plus tôt. Quelle que soit l'activité, le micro-entrepreneuriat est majoritairement choisi par les non-salariés âgés de moins de 40 ans : dans l'ensemble des secteurs culturels, 77 % d'entre eux sont micro-entrepreneurs, contre 55 % tous âges confondus.

De même, la part des femmes parmi les non-salariés des secteurs culturels a progressé de façon régulière depuis 2007 et reste supérieure à celle observée pour l'ensemble des non-salariés hors agriculture. Ainsi, en 2016, 43 % des non-salariés des secteurs culturels sont des femmes (33 % en 2007), contre 37 % de l'ensemble des non-salariés (31 % en 2007). Des secteurs traditionnellement masculins se féminisent à grand pas : la part des femmes a augmenté entre 2007 et 2016 de 10 points dans les arts visuels, de 12 points dans l'architecture (tableau 3). Les femmes sont plus souvent micro-entrepreneuses que leurs homologues masculins, notamment dans ces secteurs où elles étaient peu présentes avant la création de ce statut.

Contrats temporaires et cumul d'emploi dans l'année pour les salariés

La part des contrats à durée limitée (CDD, vacations, emplois aidés...) a doublé au sein du salariat au cours de la période 1997-2017 dans l'ensemble des professions, y compris culturelles. Dans les professions culturelles, toutefois, les contrats à durée déterminée sont beaucoup plus nombreux et concernent plus d'un tiers des actifs (32 %, contre 16 % de l'ensemble des actifs salariés). Un tiers des femmes salariées des professions culturelles travaillent dans le cadre de contrats courts contre seulement 16 % de l'ensemble des salariées.

Les formes d'emploi des salariés sont contrastées avec, pour certaines activités, une succession de postes dans l'année. Cela concerne principalement le spectacle vivant, l'enseignement culturel et l'audiovisuel.

Le salariat à temps partiel est plus répandu et concerne particulièrement les femmes

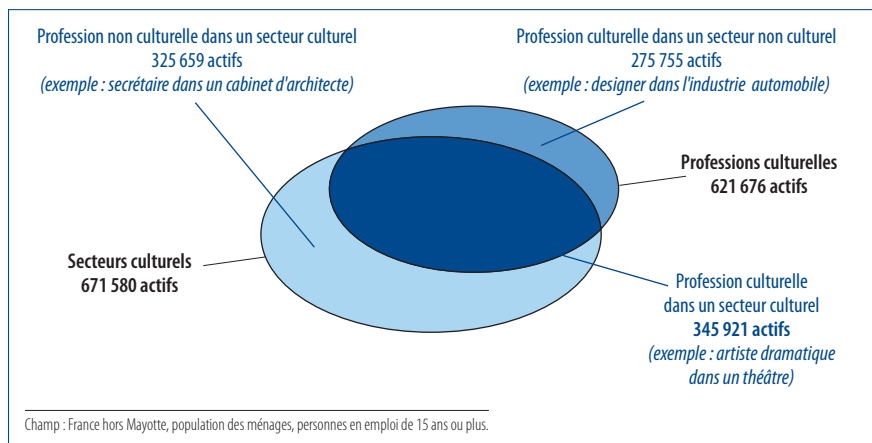
L'emploi salarié à temps partiel est également plus répandu que dans l'ensemble du salariat mais reste une caractéristique qui concerne davantage les femmes, qu'elles exercent une profession culturelle ou non. Un tiers des actives sont concernées par le temps partiel. Toutefois, le temps partiel masculin (8 % des hommes salariés en 2017) progresse de façon continue alors que celui des femmes n'a que faiblement évolué depuis le début des années 2000.

Interrogés en 2011 sur la raison principale qui motive l'exercice du travail à temps partiel, les salariés des professions culturelles répondent le plus souvent qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein : les femmes comme les hommes citent ce motif au premier rang, avec toutefois une part plus modeste de femmes (35 % contre 45 % des hommes salariés à temps partiel). La seconde raison la plus fréquemment évoquée distingue en revanche très fortement les salariés des deux sexes : du côté des femmes, il s'agit du choix de s'occuper des enfants (30 % contre seulement 3 % des hommes) et du côté des hommes, des contraintes liées à l'exercice d'une seconde activité professionnelle (26 % des hommes mais seulement 11 % des femmes).

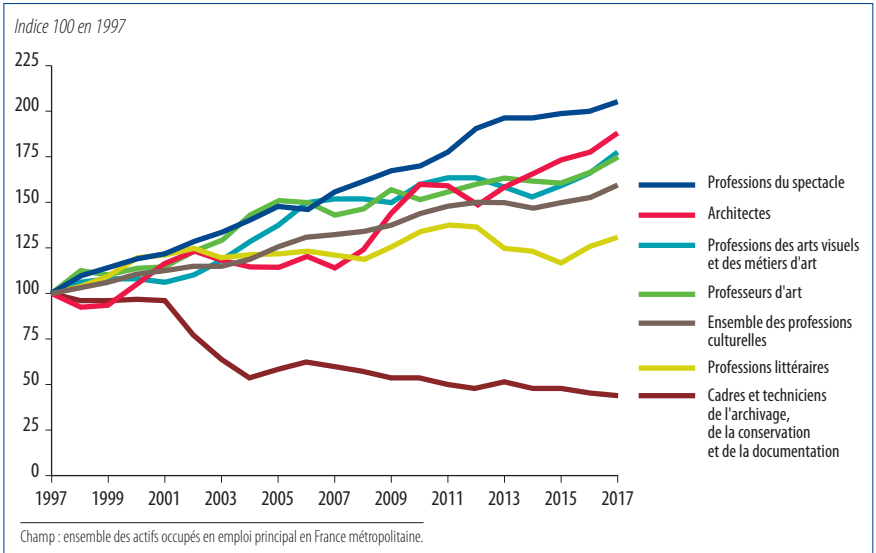
Pour en savoir plus

- Léa THOLOZAN, « Les non-salariés dans les activités culturelles », *Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », avril 2020
- Laurent BISAULT, Tristan PICARD, « La culture, une activité capitale », *Insee première*, n° 1644, avril 2017
- Marie GOUYON, Frédérique PATUREAU, Gwendoline VOLAT, *La Lente Féminisation des professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture études », 2016-2, novembre 2016
- Gwendoline VOLAT, *Auteurs du livre affiliés à l'Agessa : dégradation des perspectives de revenus au fil des générations*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2016-2, mars 2016
- Marie GOUYON, *Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2015-1, juillet 2015
- Claude VAUCLARE, Rémi DEBEAUVAIS, *le Métier de photographe*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture études », 2015-3, mai 2015
- Marie GOUYON, Frédérique PATUREAU, *Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2014-6, octobre 2014

Graphique 1 – L'emploi culturel : secteur culturel et professions culturelles en 2017

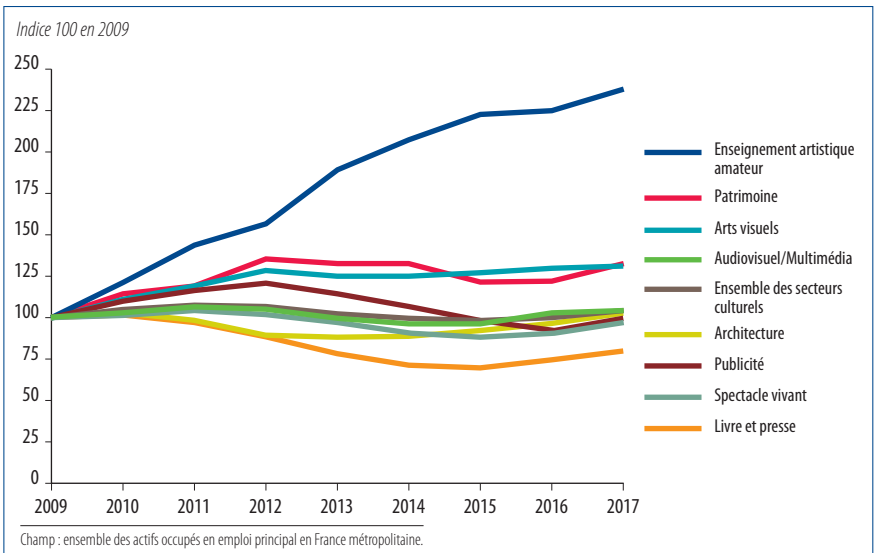


Graphique 2 – Évolution des effectifs en emploi des professions culturelles, 1997-2017



Source : enquêtes *Emploi*, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 3 – Évolution des effectifs en emploi dans les secteurs culturels, 2009-2017



Source : enquêtes *Emploi*, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 1 – Caractéristiques de l'emploi dans les professions culturelles en 2017

	Code pcs	Effectifs
Professions des arts visuels et des métiers d'art		211 070
<i>Professions des arts visuels</i>		184 819
Artistes plasticiens	354A	43 253
Photographes	465C	22 869
Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration	465A	118 697
<i>Métiers d'art</i>		26 251
Artisans d'art	214E	14 279
Ouvriers d'art	637B	11 972
Professions du spectacle		190 702
<i>Artistes des spectacles</i>		61 538
Artistes de la musique et du chant	354B	32 228
Artistes dramatiques	354C	20 906
Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	354D	8 405
<i>Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles</i>		77 700
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles	353B	29 140
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles	353C	38 138
Indépendants gestionnaires de spectacles ou de services récréatifs	227A	10 422
<i>Techniciens des spectacles</i>		51 465
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et de l'audiovisuel	637C	9 632
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels	465B	41 832
Professions littéraires		83 441
<i>Journalistes et cadres de l'édition</i>		51 575
Journalistes et rédacteurs en chef	352A	45 640
Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition (littéraire, musicale, audiovisuelle, multimédia)	353A	5 935
<i>Auteurs littéraires</i>		10 514
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	352B	10 514
<i>Traducteurs</i>		21 352
Traducteurs et interprètes	464B	21 352
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation		22 248
Bibliothécaires, archivistes, conservateurs de la fonction publique	351A	14 376
Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)	372F	3 200
Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine	425A	4 672
Architectes		61 405
Architectes libéraux	312F	35 784
Architectes salariés	382B	25 621
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)		52 809
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	354G	52 809
Ensemble des professions culturelles		621 676
Ensemble de la population active occupée		26 861 880

Note : les professions sont codées selon la nomenclature des Professions et catégories sociales (pcs) 2003.
Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Caractéristiques sociodémographiques (%)				Caractéristiques de l'emploi (%)		
Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés :	
					CDD et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel
47	45	36	33	56	17	12
45	47	38	35	57	19	12
42	37	49	43	79	14	7
30	38	31	24	77	21	14
50	53	36	35	45	20	13
55	33	19	17	54	7	13
57	30	32	15	100	//	//
54	37	4	20	0	7	13
30	47	46	53	26	34	18
36	44	40	38	19	70	48
25	40	41	31	23	57	50
47	43	43	53	13	89	44
51	63	25	28	20	63	50
30	47	46	53	26	34	18
40	44	59	54	18	20	18
22	51	44	62	13	43	18
33	40	20	16	100	//	//
33	56	30	42	5	50	25
33	55	14	36	0	57	28
33	56	34	44	7	48	25
53	38	75	50	36	18	28
51	41	74	56	11	17	23
51	42	73	55	12	18	25
50	37	81	60	7	9	12
37	24	66	55	87	69	80
37	24	66	55	87	69	80
67	36	84	34	70	13	53
67	36	84	34	70	13	53
67	29	78	33	0	10	21
72	26	84	23	0	13	20
79	7	84	65	0	1	21
47	51	56	41	0	5	23
33	40	87	39	58	17	9
24	20	81	33	100	//	//
45	67	96	47	0	17	9
56	41	38	29	27	34	61
56	41	38	29	27	34	61
44	44	49	39	38	32	27
48	43	24	20	12	16	19

Source : Insee, enquêtes *Emploi* 2016 à 2018 pour la France/DÉPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 2 – Caractéristiques de l'emploi dans les secteurs culturels en 2017

	Code NAF	Effectifs
Patrimoine		56 844
Gestion des bibliothèques et des archives	91.01Z	25 844
Gestion des musées	91.02Z	12 538
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	91.03Z	18 462
Libre et presse		127 067
Édition de livres	58.11Z	13 951
Édition de journaux	58.13Z	24 965
Édition de revues et périodiques	58.14Z	22 496
Agences de presse	63.91Z	6 915
Traduction	74.30Z	18 166
Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	47.61Z	15 299
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	47.62Z	25 276
Architecture		74 529
Activités d'architecture	71.11Z	74 529
Arts visuels		105 481
Création artistique relevant des arts plastiques	90.03A	40 366
Autre création artistique	90.03B	21 437
Activités photographiques	74.20Z	16 881
Activités spécialisées de design	74.10Z	26 798
Spectacle vivant		99 110
Arts du spectacle vivant	90.01Z	67 671
Activités de soutien au spectacle vivant	90.02Z	19 118
Gestion de salles de spectacles	90.04Z	12 321
Audiovisuel/multimédia		102 250
Production de films et de programmes pour la télévision	59.11A	20 803
Production de films institutionnels et publicitaires	59.11B	9 814
Production de films pour le cinéma	59.11C	9 281
Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision	59.12Z	12 433
Distribution de films cinématographiques	59.13A	813
Édition et distribution de vidéos	59.13B	1 414
Projection de films cinématographiques	59.14Z	5 988
Édition de jeux électroniques	58.21Z	2 431
Édition d'enregistrements sonores	59.20Z	6 764
Édition et diffusion de programmes radiophoniques	60.10Z	11 220
Édition de chaînes généralistes	60.20A	15 126
Édition de chaînes thématiques	60.20B	5 626
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	47.63Z	456
Location de cassettes et disques vidéo	77.22Z	n.s.
Publicité		74 978
Activités des agences de publicité	73.11Z	74 978
Éducation/formation		31 321
Enseignement artistique amateur	85.52Z	31 321
Ensemble des secteurs culturels		671 580
Ensemble de la population active occupée		26 861 880

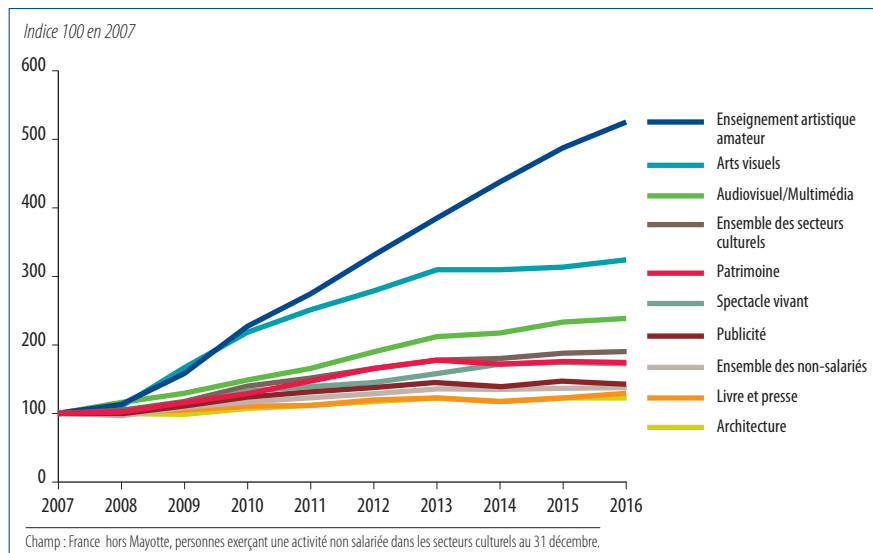
Note : les activités sont codées selon la nomenclature d'activités française (NAF) 2008. n.s. : non significatif.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Caractéristiques sociodémographiques (%)				Caractéristiques de l'emploi (%)		
Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés :	
					CDI et autres formes de contrats temporaires	Travail à temps partiel
69	39	45	36	1	20	20
74	33	45	34	1	16	24
73	43	51	47	1	25	13
60	43	41	31	0	22	20
58	41	48	38	24	13	24
66	49	68	69	17	13	24
34	30	45	27	6	11	30
68	47	49	68	6	9	26
52	28	67	61	21	21	18
68	38	77	32	80	6	17
61	42	37	20	17	16	24
63	48	18	16	25	16	19
43	42	77	38	43	14	14
43	42	77	38	43	14	14
44	40	42	34	80	20	24
44	38	47	40	87	22	23
42	26	45	33	79	36	29
37	45	28	26	73	8	17
48	50	43	31	77	16	27
47	43	41	35	18	50	39
49	39	42	37	22	55	42
38	49	34	39	14	39	31
56	55	46	17	0	44	39
37	52	48	64	14	35	17
42	49	55	76	14	51	18
26	56	50	47	40	43	19
38	59	47	72	22	75	8
21	59	44	73	13	32	9
31	38	44	38	41	69	50
4	76	80	94	10	30	5
45	60	30	23	2	13	36
30	75	91	85	7	4	0
41	64	50	80	35	48	28
36	54	30	52	0	21	18
53	29	49	59	1	24	10
36	63	62	74	1	17	30
45	17	//	0	55	76	0
0	14	0	0	100	//	//
48	47	36	41	16	15	30
48	47	36	41	16	15	30
51	41	42	26	38	23	54
51	41	42	26	38	23	54
49	46	43	38	30	24	27
48	43	24	20	12	16	19

Source : Insee, enquêtes *Emploi* 2016 à 2018 pour la France/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 4 – Évolution des effectifs non-salariés des secteurs culturels, 2007-2016



Source : Base Non Salariés, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 3 – Profils des non-salariés des secteurs culturels en 2007 et 2016

En %

	Part de micro-entrepreneurs (ME) en 2016			Part des pluriactifs			Part des femmes		Part des moins de 40 ans	
	Parmi l'ensemble des N-S	Parmi les femmes	Parmi les moins de 40 ans	2007	2016		2007	2016	2007	2016
					Parmi l'ensemble des N-S	Parmi les ME				
Architecture	24	38	54	7	14	27	19	31	24	29
Arts visuels	72	76	86	17	28	34	38	48	29	50
Audiovisuel/Multimédia	55	56	75	18	24	31	19	19	45	54
Enseignement artistique amateur	83	83	92	26	44	49	57	58	29	43
Livre et presse	42	51	71	10	21	35	47	57	26	30
Patrimoine	43	49	66	18	21	32	61	63	39	37
Publicité	31	39	48	11	17	32	27	31	36	34
Spectacle vivant	64	66	79	20	35	45	31	29	37	40
Ensemble des secteurs culturels	55	63	77	12	26	37	33	43	29	41
Ensemble des non-salariés (hors agriculture)	31	35	42	10	16	29	31	37	31	32

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée dans les secteurs culturels au 31 décembre. N-S : non-salariés.

Source : Base Non Salariés, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Droits d'auteur et droits voisins

La législation et la réglementation sur la propriété littéraire et artistique confèrent à l'auteur d'une œuvre de l'esprit des droits moraux (droits de divulgation, de paternité, au respect de l'œuvre et de retrait) et patrimoniaux (droits de reproduction, de représentation, de prêt en bibliothèque et, pour les œuvres graphiques et plastiques, droit de suite). Selon le Code de la propriété intellectuelle, la rémunération associée aux droits patrimoniaux doit être proportionnelle aux recettes provenant de la vente ou de l'exploitation de l'œuvre cédée par l'auteur, même si l'on observe une tendance à la diminution de la part proportionnelle au profit d'une rémunération forfaitaire. Les modalités d'application de ce principe varient selon les secteurs et la notoriété de l'auteur.

Aux droits d'auteur s'ajoutent les droits voisins, reconnus depuis la loi du 3 juillet 1985 aux artistes-interprètes, aux producteurs de vidéogrammes et de phonogrammes et aux organismes de radiodiffusion et télédiffusion. Les droits d'auteur et voisins peuvent être gérés de façon individuelle ou collective (obligatoire ou volontaire). La gestion individuelle des droits peut concerner l'autorisation de l'exécution d'une œuvre sur scène, la copie d'un manuscrit pour des exemplaires papier ou encore la reproduction de l'original d'un album musical, d'un film ou d'une série sur des disques optiques (CD, DVD, Blu-ray). La gestion individuelle devient très coûteuse lorsque les œuvres sont diffusées à la télévision, à la radio, sur l'Internet, dans les lieux publics, au cinéma ou lorsqu'elles sont prêtées ou photocopiées. L'impossibilité pratique dans laquelle se trouvent les titulaires de droits et les utilisateurs de gérer individuellement ces activités rend nécessaire une gestion collective, par l'intermédiaire des organismes de gestion collective (OGC).

Une population d'auteurs qui ne cesse de progresser

La population des artistes auteurs d'œuvres plastiques ou littéraires peut être approchée par les effectifs d'affiliés à l'Agessa et à la Maison des artistes, deux organismes qui assurent la protection sociale des artistes auteurs affiliés¹, dont les revenus issus de la création sont notamment composés de droits d'auteur.

Depuis plus de vingt ans, le nombre d'auteurs percevant des droits au titre de l'exploitation de leur œuvre n'a cessé d'augmenter du fait de l'extension des formes de création puis du développement de la production, en particulier dans l'audiovisuel et l'édition. Les effectifs affiliés de l'Agessa, dont relèvent les auteurs (écrivains, illustrateurs, photographes, auteurs, compositeurs...), ont progressé de près de 35 % en dix ans, passant de 11 200 affiliés en 2007 à 15 100 en 2017. Côté Maison des artistes, dont relèvent les peintres, sculpteurs, graphistes..., les effectifs affiliés ont légèrement augmenté (+ 2 %), passant de 25 500 affiliés en 2007 à 26 100 en 2017 (tableau 1).

La distribution des revenus artistiques des artistes auteurs est fortement concentrée. Parmi les affiliés de l'Agessa, les 10 % les mieux rémunérés concentrent ainsi près de la moitié (47 %) des revenus d'auteurs déclarés (graphique 1) et parmi les affiliés de la Maison des artistes, 41 % des revenus artistiques sont déclarés par les 10 % les mieux rétribués.

1. Les artistes auteurs peuvent être inscrits ou affiliés. L'affiliation dépend d'un seuil de revenus issus de la création (8 784 euros en 2017).

En vingt ans, les collectes de rémunération pour copie privée ont plus que doublé

Entre 1997 et 2016, le montant des rémunérations perçues par les OGC passe de 990 millions à 1,7 milliard en euros constants (graphique 2)². En moyenne sur la période, 84 % de ces sommes correspondent à des droits d'auteur et 16 % à des droits voisins. En dix-neuf ans, la part des droits voisins passe de 14 % à 20 %. Le taux de croissance annuel moyen est de 4,8 %, contre 2,5 % pour les droits d'auteur. Ces progressions sont dues en partie à l'évolution des lieux sonorisés, à la numérisation croissante des œuvres ainsi qu'à l'amplification des possibilités de les copier, de les diffuser et de les stocker numériquement. Ainsi, les sommes collectées par la Société pour la perception de la rémunération équitable (SPRE) auprès des discothèques et des bars et restaurants à ambiance musicale doublent presque entre 2000 et 2016. La part de ces collectes pour les lieux sonorisés (cafés, restaurants, commerces, enseignes de grande distribution...) passe de 31 % à 57 %, avec une multiplication par 4,9 des droits perçus.

La redevance pour copie privée voit son assiette s'élargir significativement depuis le début des années 2000 avec l'inclusion progressive de nouveaux dispositifs de stockage numériques, en particulier pour les enregistrements sonores (disques optiques enregistrables ou réinscriptibles, baladeurs numériques, disques durs externes, clefs usb, cartes mémoire, smartphones, tablettes tactiles, etc.). Les collectes de rémunération pour copie privée sont ainsi multipliées par 2,6 en euros constants entre 2000 et 2018, pour un total de 277 millions d'euros en 2018. Instaurée en 1985, la rémunération pour copie privée concerne principalement les œuvres audiovisuelles et sonores, secondairement l'écrit et les images fixes, depuis 2003 (graphique 3). La progression puis la baisse des collectes entre 1986 et le début des années 2000 reposent vraisemblablement sur une croissance suivie d'une diminution des acquisitions de cassettes vidéo vierges (principalement) et de cassettes audio vierges (secondairement). L'instauration en 2001 d'une rémunération pour copie privée sur différents types de CD et de DVD vierges est directement liée à la forte progression consécutive, au cours des années 2000, des collectes sonores et, dans une moindre mesure, de la reprise des collectes audiovisuelles.

Entre 2008 et 2018, les perceptions pour l'écrit et les images fixes sont de leur côté multipliées par plus de 4, s'élevant à 32 millions d'euros en 2018. L'introduction dans l'assiette globale de collecte des baladeurs MP3 puis MP4, des disques durs externes standards, des clefs usb et, plus récemment, des téléphones et smartphones et des tablettes tactiles multimédias a contribué à la hausse tendancielle des perceptions depuis le milieu des années 2000. En 2018, téléphones et smartphones, tablettes et enregistreurs/décodeurs à disque dur intégré représentent près des quatre cinquièmes du volume de facturations pour copie privée adressées aux vendeurs de supports assujettis. La même année, les collectes sonores représentent 54 % du total des collectes, l'audiovisuel 35 %, les images fixes 6 % et l'écrit 5 %.

Les rémunérations perçues au titre des droits d'auteur progressent de 2 % en 2016

La Cour des comptes recense vingt-cinq organismes de gestion collective au printemps 2019. Dix-sept d'entre elles ont vocation à effectuer des versements directs aux ayants droit. Elles collectent plus de 1,36 milliard d'euros de droits d'auteur en 2016, soit une progression de 2 % par rapport à 2015 (tableau 2). Les deux premiers OGC en termes de droits perçus sont la Sacem (principalement dans le secteur musical) et la SACD (secteurs de l'audiovisuel, du spectacle vivant et de l'écrit). La Sacem perçoit 65 % de l'ensemble des droits d'auteur gérés collectivement, et la SACD 17 %. Depuis 1999, la Saif perçoit et répartit les droits d'auteur d'architectes, de designers, de dessinateurs et scénaristes de bande dessinée, d'artistes plastiques et graphiques, et de photographes. Les droits perçus par la Saif augmentent de près de 50 % entre 2015 et 2016 pour deux raisons principales : la perception en

2. Chaque année, un quart des droits à rémunération pour copie privée et le total des sommes irrégulièrement de perceptions issues de la gestion collective obligatoire sont consacrés à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation des artistes ainsi qu'au développement de l'éducation artistique et culturelle.

2016 d'un arriéré de droits collectifs d'origine étrangère et la progression structurelle des activités de la société (nombre d'accords et d'autorisations délivrées, hausse des perceptions de reprographie et pour copie privée, accords avec des sociétés sœurs à l'étranger).

La Sacem et la SACD comptent plus de 224 000 membres en 2018

La Sacem compte 169 400 membres en 2018 (4 540 de plus qu'en 2017), de 167 nationalités différentes. Il s'agit d'auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, d'auteurs-réalisateurs, d'auteurs de doublage et de sous-titrage, de poètes et d'humoristes. Trois dixièmes des droits collectés proviennent de la diffusion de leurs œuvres à la télévision et à la radio (tableau 3). La proportion est la même pour les droits généraux collectés par le réseau régional de la Sacem (concerts, spectacles, musique d'ambiance, discothèques, cinémas...). La diffusion numérique génère près de 17 % des droits d'auteur collectés en 2018, soit un doublement en points de pourcentage par rapport à l'année précédente. La hausse de plus de 95 millions d'euros de collectes en un an est associée à la progression soutenue de l'écoute en flux (*streaming*) combinée à une renégociation des contrats de licences avec les diffuseurs numériques favorable à la Sacem. Plus de 8 % des droits perçus sont issus de collectes internationales pour l'utilisation du répertoire de la Sacem hors de la France.

En 2018, la SACD compte 54 800 membres dont 2 700 nouveaux auteurs. Près de deux tiers de ces nouveaux adhérents ont entre 30 et 50 ans ; 61 % sont des hommes. En 2018, 82 700 œuvres nouvelles sont déclarées au répertoire de la SACD, dont 91 % au titre de l'audiovisuel, contre 36 800 en 2017 (tableau 4). Cette forte progression (+ 86 %) est due à celle des œuvres audiovisuelles (+ 105 %), tandis que le nombre d'œuvres nouvelles au titre du spectacle vivant baisse légèrement (- 4 %).

340 millions d'euros collectés au titre des droits voisins en 2016

Les droits voisins perçus en 2016 s'élèvent à plus de 340 millions d'euros, en progression de 4 % par rapport à l'année précédente. Près des trois cinquièmes sont perçus par les sociétés de producteurs audiovisuels et phonographiques, le reste par les sociétés d'artistes interprètes. La SPPF perçoit et répartit les droits des producteurs phonographiques dits indépendants. Le volume de ses perceptions s'élève à 37,6 millions d'euros en 2016. Il triple en dix ans, essentiellement en raison d'une évolution similaire des droits à rémunération équitable et à rémunération pour copie privée.

Près de 470 millions d'euros de droits d'auteur versés par les éditeurs de livres en 2018

La gestion des droits d'auteur se fait majoritairement de façon individuelle dans le secteur de l'édition de livres. En 2018, 466,8 millions d'euros de droits sont versés par les éditeurs aux auteurs, soit 2 % de moins qu'en 2017 en euros courants (graphique 4). Ces droits représentent 11 % du chiffre d'affaires (prix public hors taxes) des éditeurs. En dix ans (2008-2018), malgré quatre années de hausse entre 2013 et 2017, ils perdent 9 % de leur valeur.

La Sofia est agréée par les pouvoirs publics pour la gestion collective du droit de prêt en bibliothèque, la perception de la rémunération pour copie privée numérique du texte et des images des livres ainsi que la gestion des droits numériques des livres indisponibles. Ses droits perçus pour 2018 s'élèvent à plus de 33,5 millions d'euros. Cette année-là marque les quinze ans de la loi sur le droit de prêt. En quinze ans, la Sofia a perçu et redistribué au titre de ce droit 183 millions d'euros aux auteurs et aux éditeurs de livres.

Enfin, le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) gère collectivement, pour le compte des auteurs et des éditeurs, les droits de copie papier et numériques du livre et de la presse. Les redevances perçues pour la reprographie et les copies numériques s'élèvent à 57 millions d'euros en 2018, dont 53 % sont issues de photocopies et 47 % de copies numériques. Les trois quarts des sommes perçues pour reprographie proviennent des pratiques de photocopie dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Les copies numériques professionnelles constituent les quatre cinquièmes du total des copies numériques faites par les entreprises, les administrations publiques, les prestataires de veille média et les établissements d'enseignement.

Pour en savoir plus

- Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits, *Rapport annuel 2019*, Cour des comptes, juin 2019
- Gwendoline VOLAT, *Auteurs affiliés à l'Agessa : dégradations des perspectives de revenus au fil des générations*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2016-2, mars 2016
- Marie GOUYON et Frédérique PATUREAU, « Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées », dans Magali BEFFY et Hélène GUEDJ (sous la dir. de), *France, portrait social. Édition 2013*, Paris, Insee, 2013
- Marie GOUYON, *Écrivains, photographes, compositeurs... Les artistes auteurs affiliés à l'Agessa en 2008*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2011-3, avril 2011
- Marie GOUYON, *Peintres, graphistes, sculpteurs... Les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2009*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2011-4, avril 2011
- *Économies des droits d'auteur*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, coll. « Culture études » 2007-4, 2007-5, 2007-6, 2007-7 et 2007-8

Tableau 1 – Effectifs d'artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes et à l'Agessa en 2017

	Artistes auteurs affiliés en 2017				Effectifs 2007 (unités)	Effectifs 1997 (unités)
	Effectifs (unités)	Femmes (%)	Moins de 40 ans (%)	Franciliens (%)		
Photographes	4 228	24	27	59	3 500	1 988
Auteurs d'œuvres audiovisuelles	3 810	44	31	72	2 036	1 082
Écrivains et auteurs d'œuvres dramatiques	2 616	50	16	52	1 984	1 467
Illustrateurs	1 665	39	33	30	1 471	820
Auteurs de compositions musicales et chorégraphes	1 183	12	25	64	875	895
Traducteurs	1 031	67	27	51	907	615
Auteurs de logiciels et de multimédias interactifs	605	18	44	50	457	146
Ensemble artistes auteurs affiliés à l'Agessa	15 138	37	27	57	11 230	7 013
Graphistes	13 060	46	48	56	10 353	2 696
Peintres	5 610	44	15	39	7 768	6 059
Illustrateurs	2 276	42	42	47	2 108	1 215
Sculpteurs	1 790	38	13	33	2 185	1 454
Auteurs d'œuvres plasticiennes	1 860	48	38	52	1 396	531
Dessinateurs	712	36	36	52	732	451
Dessinateurs textiles	483	91	36	61	562	385
Autres disciplines relevant de la Maison des artistes*	318	62	24	37	383	278
Ensemble artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes	26 109	46	37	49	25 487	13 069

Champ : France entière, ensemble des artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes et à l'Agessa en 2017, extraction avril 2019.

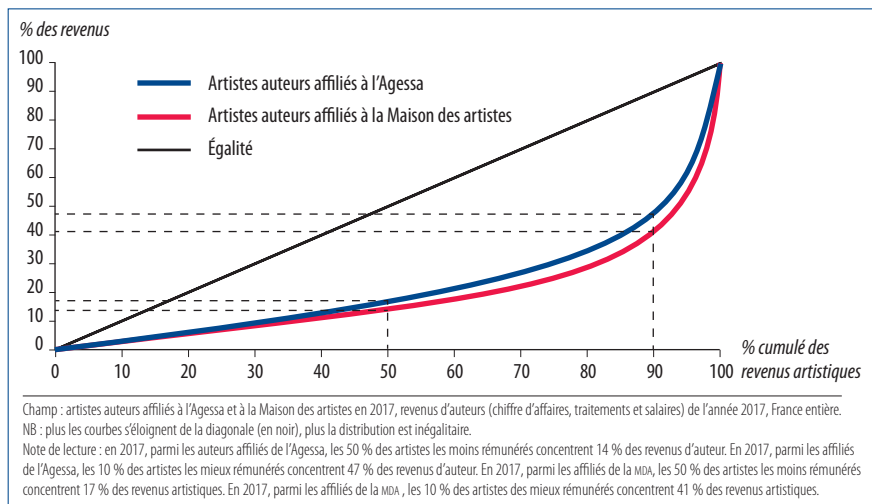
* Décorateurs, graveurs, céramistes, auteurs de vitraux, auteurs de tapisseries.

NB : est auteur affilié tout auteur déclarant des revenus issus de son activité d'artiste auteur supérieurs à 900 fois la valeur horaire moyenne du Smic (soit 8 784 euros en 2017).

Lecture : 4 228 photographes sont affiliés à l'Agessa en 2017 ; 24 % d'entre eux sont des femmes, 27 % ont moins de 40 ans et 59 % résident en Ile-de-France.

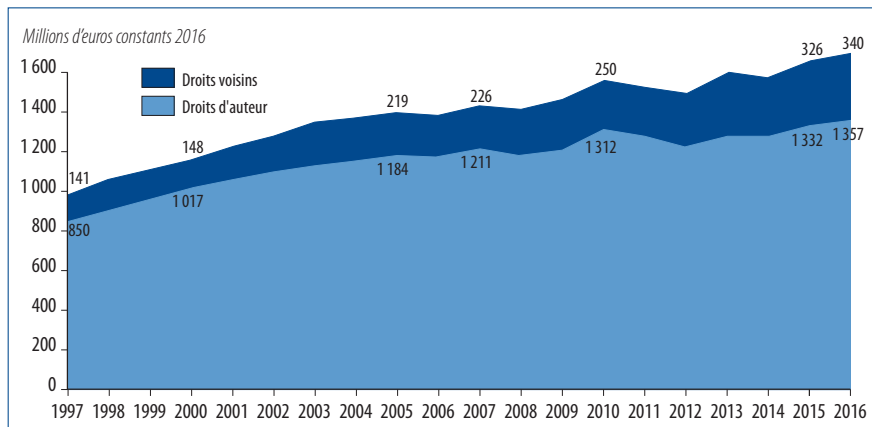
Source : Agessa, Maison des artistes/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 1 – Concentration des revenus artistiques des artistes auteurs affiliés à l'Agessa et à la Maison des artistes en 2017



Source : Agessa, Maison des artistes/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 2 – Droits perçus par les sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur et droits voisins, 1997-2016



Source : Sociétés de perception et de répartition/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 2 – Rémunérations perçues par les sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins gérés collectivement, 2015-2016

SPRD	Champs	Montants perçus (milliers d'euros)		
		2015	2016	Évolution 2015/2016 (%)
Droits d'auteur		1 332 384	1 357 054	2
Sacem	musique, humour, etc.	863 752	884 300	2
SACD	audiovisuel, spectacle vivant, écrit	222 349	224 646	1
Scam	audiovisuel, écrit, arts numériques, journalisme, etc.	109 397	109 300	0
CFC	copie numérique et photocopie livre et presse	52 044	52 710	1
ADAGP	arts visuels	36 340	36 371	0
Sofia	prêt bibliothèque et copie privée pour le livre	33 550	34 456	3
Scelf	droits d'adaptation audiovisuelle des œuvres littéraires	5 900	5 199	-12
SEAM	musique imprimée	4 490	4 863	8
SAIF	arts visuels et image fixe	2 104	3 151	50
Saje	jeux de télévision	2 459	2 057	-16
Droits voisins		325 934	340 158	4
Sociétés d'artistes interprètes				
Adami	comédiens, danseurs, artistes interprètes	82 032	89 412	9
Spedidam	danseurs, choristes, chanteurs et musiciens	53 961	52 500	-3
Sociétés de producteurs phonographiques				
SCPP	producteurs indépendants et sociétés internationales (Sony Music France, Universal et Warner)	82 513	87 372	6
SPPF	Producteurs indépendants	38 679	37 604	-3
Sociétés de producteurs audiovisuels				
Procirep	producteurs cinéma et télévision	35 664	38 100	7
Angoa	retransmission simultanée câble, satellite, etc.	32 559	34 500	6
ARP	réalisateurs producteurs cinéma	525	670	28

Source : Organismes de gestion collective/DPS, Ministère de la Culture, 2020

Tableau 3 – Origines des droits perçus par la Sacem, 2013-2018

Millions d'euros constants 2018

	2013	2014	2015	2016*	2017	2018	Évolution 2017/2018 (%)
Total	870,9	860,2	893,3	980,54	990,3	1 082,2	9
Télévision, radio	329,7	332,2	337,9	339,07	326,5	319,6	-2
Supports sonores et audiovisuels	138,1	126,0	135,0	175,58	180,3	171,9	-5
<i>dont copie privée</i>	69,9	67,2	80,8	85,93	97,8	100,6	3
Droits généraux	293,9	291,1	294,4	301,37	312,2	319,2	2
Étranger	83,5	79,2	85,1	84,38	85,7	89,9	5
Internet	25,8	31,7	40,9	80,15	85,6	181,5	112

* Les résultats 2017 dépendent d'un changement contractuel qui s'est traduit par une augmentation des collectes. Les résultats de 2016 ont été recalculés sur la base de ce changement contractuel entre la Sacem et la SORM.

Source : Sacem/DPS, Ministère de la Culture, 2020

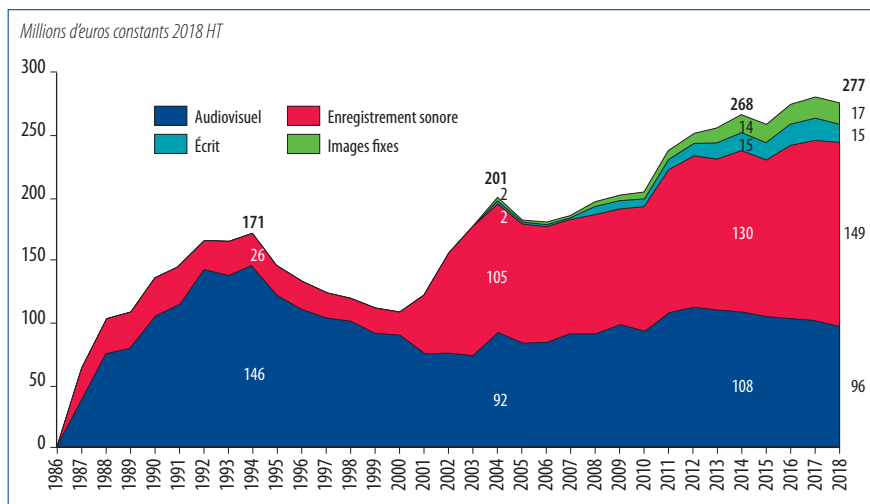
Tableau 4 – Nouvelles œuvres déclarées au répertoire de la SACD, 2013-2018

Unités et %

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre total d'œuvres nouvelles	30 605	37 695	30 001	34 106	44 369	82 729
Œuvres audiovisuelles	24 171	31 981	24 118	27 851	36 824	75 515
Télévision	83	70	74	71		
Radio	14	28	23	26		
Cinéma	3	2	3	3		
Œuvres du spectacle vivant	6 434	5 714	5 883	6 255	7 545	7 214
Théâtre	70	69	66	68		
Chorégraphie	11	11	12	11		
Musique	9	10	11	11		
Mise en scène	4	4	5	4		
Arts de la rue	4	3	4	3		
Cirque	2	2	2	2		

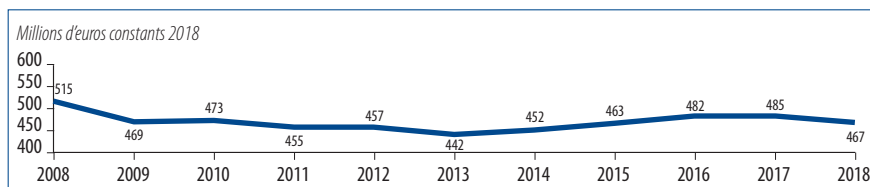
Source : SACD/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 3 – Flux de rémunération pour copie privée, 1986-2018



Source : SDA/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 4 – Évolution des montants des droits d'auteur versés par les éditeurs de livres, 2008-2018



Source : Syndicat national de l'édition/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Enseignement supérieur artistique et culturel

Une grande diversité de formations supérieures

Les filières de l'enseignement supérieur destinées à former aux métiers de l'art et de la culture sont nombreuses : arts plastiques, arts appliqués, danse, théâtre, musique, cinéma, architecture... Les formations à ces métiers relèvent principalement d'établissements placés sous la tutelle ou le suivi du ministère de la Culture, les écoles de l'enseignement supérieur Culture (ESC). D'autres disciplines comme l'archéologie, la médiation et l'administration culturelle ou encore les métiers du livre sont majoritairement enseignées à l'université. Les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale proposent également des formations techniques diplômantes, permettant par exemple d'obtenir un brevet de technicien supérieur (BTS), le BTS arts appliqués et le diplôme des métiers d'art (DMA) étant progressivement remplacés, depuis 2018, par le diplôme national des métiers d'art et du design (DN Made). Enfin, les établissements de l'enseignement supérieur privé dispensent également des formations dans des domaines très variés.

Note méthodologique

Les données produites et présentées pour l'année 2018-2019 sont issues du dispositif d'enquête Sise (Système d'information sur le suivi de l'étudiant) mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et porté par le ministère de la Culture pour les écoles spécialisées dans un ou plusieurs domaines culturels et artistiques. Cette enquête recense la totalité des inscriptions effectuées dans les formations dispensées dans les écoles du périmètre Sise-Culture : les écoles publiques de l'enseignement supérieur Culture (ESC) ainsi que les écoles supérieures spécialisées privées. L'enquête Sise-Culture ne recense pas les inscriptions des cursus artistiques et culturels universitaires, de même que celles des formations artistiques et culturelles relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale.

L'enseignement supérieur Culture : 99 écoles sous tutelle du ministère de la Culture pour 37 000 étudiants

Au cours de l'année universitaire 2018-2019, les écoles supérieures relevant du ministère de la Culture rassemblent 37 000 étudiants, dont plus de la moitié suivent des études d'architecture (tableau 1). Ainsi, les 20 écoles nationales supérieures d'architecture et l'École de Chaillot accueillent 20 000 étudiants, soit une relative stabilité des effectifs par rapport aux deux années précédentes. 43 % des écoles de l'enseignement supérieur Culture enseignent les disciplines des arts plastiques et réunissent un tiers de l'ensemble des étudiants (11 000).

Les écoles spécialisées dans les domaines du patrimoine ainsi que celles enseignant le cinéma et l'audiovisuel comptent moins d'étudiants. Chacune de ces disciplines est enseignée dans deux écoles seulement, avec des effectifs beaucoup plus importants pour le patrimoine (1 800 étudiants contre 300 dans les écoles de cinéma et d'audiovisuel). Le spectacle vivant (ou

l'une ou plusieurs de ses disciplines) fait l'objet d'un enseignement dans 33 écoles de l'enseignement supérieur Culture, à destination de près de 4 000 étudiants. L'âge moyen des inscrits dans l'ensemble des écoles de l'ESC est de 23 ans (tableau 1).

60 % d'étudiantes en moyenne dans les écoles nationales supérieures de l'enseignement Culture

À l'exception du spectacle vivant où l'on compte 48 % de femmes, toutes les disciplines de l'enseignement supérieur Culture sont majoritairement suivies par des femmes, qui forment 60 % des effectifs étudiants en 2018-2019. Au sein des différentes disciplines, la part de femmes reste stable par rapport aux deux années précédentes, les cursus supérieurs les plus féminisés restants ceux du patrimoine (79 %) et des arts plastiques (66 %).

Une proportion d'étrangers quasi stable parmi les étudiants de l'enseignement supérieur Culture

En 2018-2019, les étudiants étrangers représentent 15 % des inscrits dans l'enseignement supérieur Culture, ils étaient 14 % en 2017-2018. C'est dans les écoles relevant du domaine du spectacle vivant que la part d'étudiants étrangers est la plus importante (19 %) et dans celles du patrimoine et du cinéma qu'elle est la plus faible (respectivement 5 % et 4 %).

206 écoles supérieures privées spécialisées pour 42 700 élèves

Par ailleurs, un certain nombre d'écoles privées délivrent des diplômes supérieurs dans le domaine artistique et culturel mais ne relèvent pas de la tutelle du ministère de la Culture. Les écoles d'arts plastiques et d'arts appliqués sont les plus nombreuses et représentent 41 % des écoles spécialisées privées. Un quart de ces écoles (51) délivrent un enseignement pluridisciplinaire, cinq d'entre elles forment de futurs professionnels dans les domaines de la gestion, de l'administration ou de la médiation culturelle. On compte presque autant d'écoles relevant du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (32 écoles) que d'écoles formant aux disciplines du spectacle vivant (30 écoles) (tableau 2).

Établissements supérieurs privés hors esc : des écoles privées d'architecture attractives pour les étudiants étrangers

Comme observé dans les établissements du réseau ESC, la part des femmes est très forte dans les écoles supérieures privées relevant des arts plastiques et des arts appliqués (71 % d'étudiantes en moyenne). Elle est plus élevée encore dans les établissements préparant à des diplômes relatifs à la gestion, à l'administration ou à la médiation culturelle (77 % de femmes). Elle est en revanche minoritaire dans les écoles de cinéma, d'audiovisuel et de multimédia (37 %).

Les étudiants étrangers représentent 11 % des effectifs de l'ensemble des écoles privées spécialisées culture, avec une répartition proche de celle constatée pour les écoles publiques de l'ESC à l'exception de l'architecture. Ils sont plus présents dans les écoles enseignant les disciplines du spectacle vivant (20 %), dans les écoles d'arts plastiques et d'arts appliqués (14 %) et dans celles relevant de la gestion, de l'administration et de la médiation culturelle (12 %). Elle est plus faible dans les écoles de cinéma, d'audiovisuel et de multimédia (6 %).

Les deux écoles privées d'architecture accueillent plus d'un quart d'étudiants étrangers (29 %), soit la part la plus forte observée dans les écoles supérieures privées et publiques d'enseignement artistique et culturel. Ces deux écoles présentent par ailleurs un niveau d'âge moyen (25 ans) plus élevé que dans les autres catégories d'école, où l'âge moyen varie entre 21 et 23 ans.

Un accès rapide à un premier emploi en rapport avec le diplôme

84 % des diplômés de l'enseignement supérieur Culture sont en activité trois ans après leur entrée sur le marché du travail (graphique 1). La plupart des actifs exercent une activité dans le champ de leur diplôme (88 %), tandis que 9 % sont en recherche d'emploi, les femmes plus souvent que les hommes (10 % contre 7 % des hommes). Le taux d'insertion varie cependant selon la filière : les diplômés de l'architecture et du spectacle vivant sont respectivement 90 % et 89 % à être actifs, pour la plupart dans le champ de leur diplôme (respectivement 95 % et 97 %). À l'inverse, les diplômés des arts plastiques et du patrimoine connaissent une insertion professionnelle plus difficile. Ainsi seuls 74 % des premiers et 78 % des seconds sont en emploi au moment de l'enquête, en 2018.

La transition entre emploi et formation a été rapide pour les diplômés en 2015 de l'enseignement supérieur Culture : plus de la moitié des entrants sur le marché du travail accèdent à un premier emploi en moins de trois mois et 85 % en moins d'un an (graphique 2), avec des taux d'accès qui varient entre 92 % pour les diplômés de l'architecture et 71 % pour ceux des arts plastiques. Ces derniers comptent parmi eux une part élevée de diplômés n'ayant jamais obtenu d'emploi (12 %). Le premier emploi est en rapport avec le diplôme délivré par le ministère de la Culture pour huit diplômés sur dix. Pour plus de la moitié des diplômés, la rémunération perçue pour ce premier emploi était insuffisante pour subvenir à leurs besoins. Les titulaires d'un diplôme des arts plastiques sont cependant moins nombreux à avoir trouvé un premier emploi en rapport avec le diplôme obtenu en 2015 et plus nombreux à déclarer éprouver des difficultés à joindre les deux bouts grâce à la rémunération correspondant à cet emploi (69 %).

Freins et obstacles à l'accès au premier emploi

Pour trouver un emploi, les diplômés de l'enseignement supérieur Culture mobilisent en premier les relations personnelles et professionnelles (56 %), bien avant les candidatures spontanées (22 %) et les annonces (17 %). Les intermédiaires publics ou privés sont plus souvent sollicités par les diplômés du patrimoine (6 %) et des arts plastiques (4 %).

Interrogés sur les obstacles rencontrés lors de la recherche d'emploi (tableau 3), les entrants citent en premier lieu l'insuffisance d'offres en adéquation avec le diplôme obtenu (47 %). Ce frein est plus souvent relevé par les diplômés du patrimoine (59 %). Le manque de réseau professionnel est le deuxième frein cité par les diplômés de l'ESC et concerne plus d'un tiers des diplômés répondants (35 %). Les diplômés du spectacle vivant sont plus nombreux à être freinés dans leur recherche d'emploi par le coût élevé de la mobilité géographique (28 %). Enfin, c'est parmi les diplômés des arts plastiques que l'on trouve la proportion la plus élevée de personnes ayant rencontré plusieurs freins pour trouver un emploi.

Une majorité de salariés parmi les diplômés de l'enseignement supérieur Culture

Six diplômés sur dix de l'enseignement supérieur Culture en activité sont salariés du secteur privé ou d'entreprises publiques (59 %) (graphique 3) ; un peu plus d'un quart sont indépendants (27 %) dont 19 % exercent leur activité en tant qu'auto-entrepreneurs. Si l'auto-entrepreneuriat constitue un premier pas vers l'activité indépendante pour plus de la moitié des diplômés concernés, elle demeure néanmoins subie pour un tiers d'entre eux : 23 % déclarent opter pour ce statut en réponse à des commandes et 14 % à la demande du client principal. La répartition des diplômés selon le statut d'emploi diffère cependant selon la filière du diplôme. Les jeunes architectes et les titulaires d'un diplôme du patrimoine sont plus souvent salariés des entreprises publiques tandis que près de la moitié des diplômés des arts plastiques exercent sous statut d'indépendant : 25 % en tant qu'artiste auteur et 19 % sous le statut d'auto-entrepreneur. La filière du spectacle vivant se distingue quant à elle par la proportion élevée de diplômés travaillant en tant qu'agent de la fonction publique (25 %).

Les actifs salariés occupent plus souvent un emploi stable : 66 % sont en contrat à durée indéterminée et 7 % sont titulaires de la fonction publique. Cette proportion varie de 82 % parmi les titulaires d'un diplôme en architecture à 23 % parmi les diplômés du spectacle vivant.

L'analyse de la durée de travail montre que les actifs sont nombreux à travailler plus de 48 heures par semaine (20 %) (graphique 4). Cette situation concerne davantage les jeunes artistes plasticiens (29 %) et, dans une moindre mesure, les jeunes architectes (20 %).

Des inégalités de revenus selon le sexe et la filière d'étude

Les diplômés actifs gagnent en moyenne 20 200 euros nets par an. La comparaison des revenus des hommes et des femmes confirme les inégalités salariales entre les deux sexes dès le début de carrière : les jeunes femmes gagnent moins bien leur vie que leurs homologues masculins (18 700 euros en moyenne contre 22 500 pour les hommes).

Avec un revenu annuel moyen de 23 800 euros, les jeunes architectes bénéficient de conditions de rémunération plus avantageuses que les diplômés des autres filières de l'enseignement supérieur Culture. Ce revenu moyen s'élève à 15 300 euros pour les diplômés des arts plastiques, à 16 000 euros pour les diplômés du spectacle vivant et à 19 000 pour les diplômés du patrimoine.

Tableau 1 – Répartition des étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, année universitaire 2018-2019

Unités et %

Domaine	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Part des femmes (%)	Part des élèves étrangers (%)	Âge moyen
Architecture	21	20 000	58	15	23
Arts plastiques	44	11 000	66	14	22
Cinéma et audiovisuel	2	300	51	4	24
Patrimoine	2	1 800	79	5	24
Spectacle vivant	33	3 900	48	19	24
Total*	102	37 000	60	15	23

* Trois écoles pluridisciplinaires apparaissent à la fois dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques. Le nombre total d'écoles est de 99.

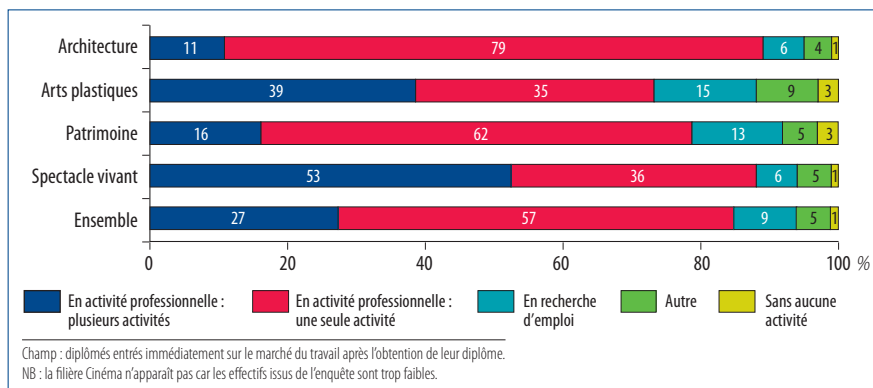
Source : enquête Sise/DEPS, Ministère de la Culture/Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2020

Tableau 2 – Répartition des étudiants des écoles spécialisées privées hors ESC, année universitaire 2018-2019

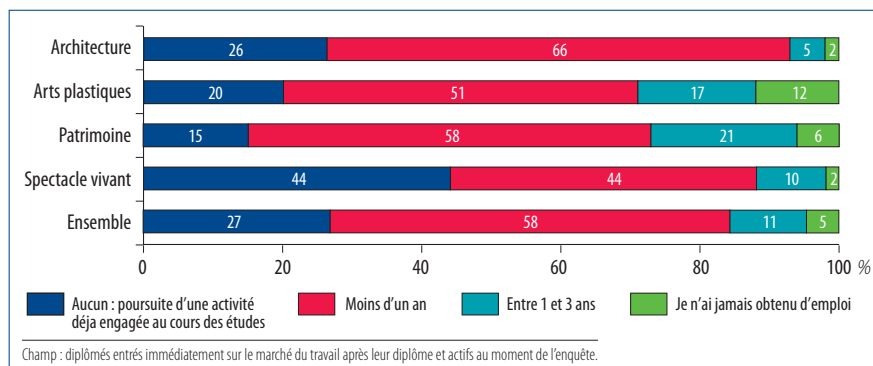
Unités et %

Domaine	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Part des femmes (%)	Part des élèves étrangers (%)	Âge moyen
Architecture	2	800	47	29	25
Arts plastiques, arts appliqués	86	11 500	71	14	21
Cinéma, audiovisuel et multimédia	32	8 500	37	6	21
École pluridisciplinaire	51	16 100	55	9	21
Médiation, gestion, communication	5	1 500	77	12	23
Spectacle vivant	30	4 400	58	20	23
Total	206	42 742	57	11	22

Source : enquête Sise/DEPS, Ministère de la Culture/Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2020

Graphique 1 – Taux d'insertion professionnelle des diplômés 2015 de l'enseignement supérieur Culture trois ans après l'obtention du diplôme, selon la filière

Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2015 de l'enseignement supérieur Culture/DEFS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 2 – Répartition des diplômés de l'enseignement supérieur Culture en 2015 par délai d'accès au premier emploi

Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2015 de l'enseignement supérieur Culture/DEFS, Ministère de la Culture, 2020

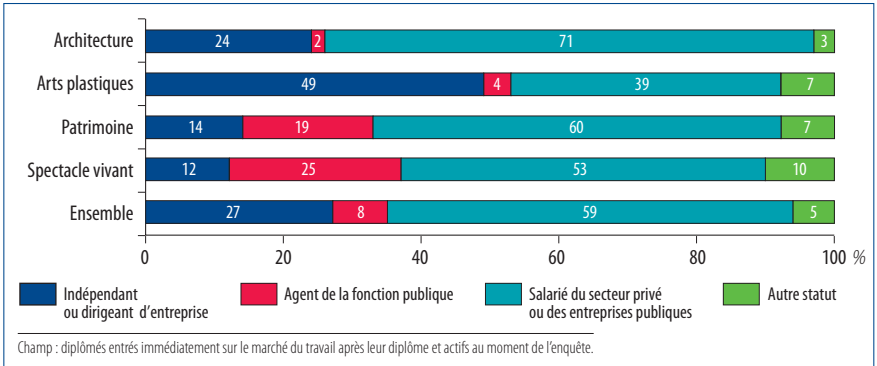
Tableau 3 – Obstacles rencontrés par les diplômés en 2015 de l'enseignement supérieur Culture pour accéder à l'emploi

	Architecture	Arts plastiques	Patrimoine	Spectacle vivant	Ensemble
Mobilité géographique très coûteuse	7	18	12	28	13
Peu d'offres en adéquation avec le diplôme obtenu	38	57	59	49	47
Manque de réseau professionnel	36	41	35	21	35
Une formation insuffisante ou non adaptée	16	24	9	3	16

Champ : diplômés entrés immédiatement sur le marché du travail après leur diplôme et actifs au moment de l'enquête.
Note de lecture : 7 % des diplômés de l'architecture déclarent avoir été freinés par la mobilité géographique coûteuse pour trouver un emploi.

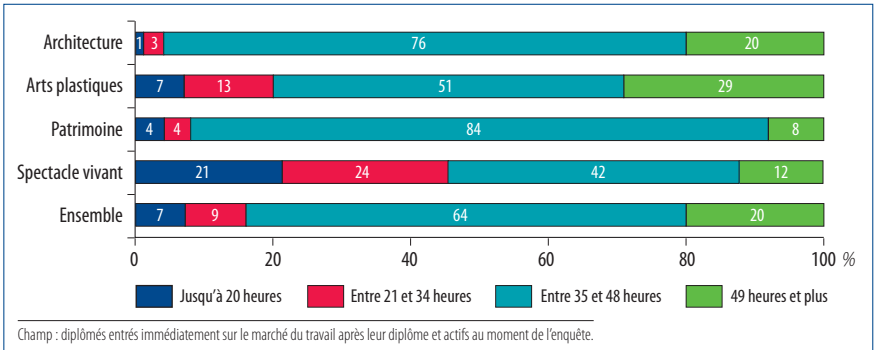
Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2015 de l'enseignement supérieur Culture/DEFS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 3 – Répartition des diplômés 2015 de l'enseignement supérieur Culture par statut d'emploi, selon la filière



Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2015 de l'enseignement supérieur Culture/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 4 – Répartition des diplômés 2015 de l'enseignement supérieur Culture en activité par volume hebdomadaire de travail, selon la filière



Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2015 de l'enseignement supérieur Culture/DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

Consacrée « grande cause nationale » par le président de la République pour toute la durée du quinquennat, l'égalité entre femmes et hommes est particulièrement suivie par le ministère de la Culture qui s'est doté, en février 2018, d'une ambitieuse feuille de route 2018-2022 destinée à promouvoir une culture de l'égalité professionnelle et à lutter contre les violences sexistes et les stéréotypes de genre.

Majoritaires dans les filières d'enseignement supérieur Culture, les femmes représentent quatre professionnels de la culture sur dix

Depuis plus de dix ans, date de début de la série d'observations, les filles sont majoritaires (60 %) parmi les étudiants dans l'enseignement supérieur Culture, qui rassemble une centaine d'établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Elles sont relativement plus nombreuses dans les filières du patrimoine (79 %) et des arts plastiques (66 %), et au contraire moins présentes dans celle du spectacle vivant (48 %) ou du cinéma/audiovisuel (51 %).

Les femmes forment moins de la moitié (46 %) des effectifs actifs des professions culturelles en 2017. Si la part des femmes parmi les architectes et photographes a doublé en vingt ans pour atteindre 33 % en 2017, elle est restée stable dans les professions du spectacle, à un niveau encore faible (35 %), en particulier au sein des métiers techniques. La progression est lente également parmi les professions des arts visuels, à l'exception de celles des arts graphiques, de la mode et de la décoration, occupées pour moitié par des femmes en 2017. En particulier, moins d'un tiers des photographes sont des femmes. En revanche, la part des professeures d'art et des professions de la documentation et de la conservation diminue, tout en restant supérieure à la moyenne (respectivement 56 % et 68 %). Les secteurs du spectacle, y compris de la production audiovisuelle, sont paritaires pour les actifs jusqu'à 25 ans, puis la part des femmes y diminue continuellement avec l'âge. Cette érosion freine la progression dans le temps de la part des femmes dans ces professions.

Les artistes auteurs affiliés au régime social dédié géré par l'Agessa et la Maison des artistes comprennent respectivement 37 % et 46 % de femmes en 2017. La part de femmes appartenant à la société des auteurs et compositeurs dramatiques (40 % de nouvelles membres en 2019) dépasse nettement la part de femmes autrices, compositrices et éditrices de musique recensées par la Sacem (21 %).

Des inégalités de rémunération persistantes dans la culture et la communication

En 2018, le ministère de la Culture emploie directement environ 9 000 agents, qu'ils soient titulaires ou contractuels. Au sein des titulaires, les femmes représentent 57 % des effectifs, dont 58 % dans la catégorie A, 62 % dans la catégorie B et 54 % dans la catégorie C. Certains corps sont très majoritairement féminins : les adjointes administratives d'État, les secrétaires administratives, les bibliothécaires et les chargées d'études documentaires représentent plus de 75 % des effectifs de leur corps. Au contraire, moins d'un adjoint technique d'État sur cinq dans les métiers d'art est une femme et les femmes restent sous-représentées dans certains profils : un peu plus d'un tiers pour les postes d'administrateur-riche-s civil-e-s et près d'un tiers pour les emplois fonctionnels.

Des écarts de salaire entre femmes et hommes s'observent dans les établissements publics du ministère et dans les entreprises de l'audiovisuel public (respectivement - 8 % et - 11 % en 2015). Ils augmentent avec l'âge et concernent principalement les cadres. De plus, bien que ces organisations soient relativement paritaires (respectivement 53 % et 46 % de femmes), les femmes sont majoritaires parmi les salariés les moins bien rémunérés et très minoritaires parmi les salariés les mieux rémunérés.

La médiane des écarts de revenu entre les femmes et les hommes (qui synthétise aussi diverses formes de contrats et d'organisation du travail) varie entre 20 % et 30 % parmi la population des artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes et à l'Agessa en 2016, avec un écart majoré pour les compositrices musicales et chorégraphes (- 44 %), moins nombreuses. Dans les métiers du spectacle et de l'audiovisuel, on observe un écart de l'ordre de 18 %. Dans les entreprises culturelles, les écarts de salaire horaire moyen sont marqués (18 % en 2015) ; ils augmentent avec l'âge et sont concentrés sur les artisans, commerçants et chefs d'entreprise et les cadres et professions intellectuelles supérieures. Comme dans les établissements publics et les entreprises de l'audiovisuel public, les femmes sont surreprésentées parmi les salariés les moins bien rémunérés et sous-représentées parmi les mieux rémunérés.

Dans le spectacle vivant, le revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus par la SACD est deux fois supérieur pour les hommes que pour les femmes, en 2017 comme en 2016.

Accès aux moyens de production : un montant moyen des aides accordées souvent plus faible pour les femmes

En 2019, si les commissions d'attribution d'aides à la création artistique du ministère de la Culture comprennent autant de femmes que d'hommes et ce, quel que soit le type d'aide. Un tiers de femmes reçoivent des aides, pour un montant équivalent à 28 % de l'ensemble des fonds. Dans tous les domaines, à l'exception de la musique, le montant des aides accordées est plus faible pour les femmes : 42 % des aides pour la danse bénéficient à des femmes par exemple, mais pour seulement 32 % du total des montants attribués au titre de cette aide. Le montant moyen des aides attribuées par le Centre national du livre est globalement inférieur pour les femmes (- 16 %).

En 2018, dans le domaine du cinéma, 15 % des réalisateurs et réalisatrices ayant reçu une avance sur recettes avant réalisation du Centre national du cinéma et de l'image animée pour mener à bien leur projet sont des femmes, contre un tiers en 2017. Cette série ne présente pas de tendance marquée dans le temps, car elle porte sur un petit nombre de projets (une cinquantaine par an). C'est malgré tout en 2018 le point le plus bas de la série depuis 2010. Un peu plus de projets mixtes coréalisés par des femmes et des hommes sont soutenus (6 en 2018 contre 4 en 2017).

En 2018, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes était de 2,9 millions d'euros, soit 35 % de moins que le devis moyen des films réalisés par des hommes (4,5 millions d'euros).

Accès aux postes de direction de l'administration culturelle et de ses opérateurs : d'un tiers de femmes à la parité, la part des femmes progresse, à l'exception du spectacle vivant

Au 1^{er} janvier 2020, la moitié des postes de direction de l'administration centrale sont occupés par des femmes. Aux postes d'encadrement, on compte 4 femmes pour 7 hommes chefs de service et 18 % de femmes aux postes de sous-direction. Dans les établissements publics, alors que les femmes ne représentaient qu'un quart des dirigeants au 1^{er} janvier 2014, elles sont désormais 46 %. Cette progression concerne l'ensemble des domaines d'activité, à l'exception du spectacle vivant où l'on ne compte qu'une femme pour 10 hommes aux postes de direction (graphique 1).

La direction générale des 34 musées nationaux qui ont un directeur général nommé au 1^{er} janvier 2020 est assurée par 14 femmes et 20 hommes alors que la situation était quasi paritaire deux ans

auparavant. Le ratio est presque identique à l'échelon des directeurs d'établissement, où l'on compte 10 femmes pour 15 hommes. C'est dans le spectacle vivant que ce ratio est le plus défavorable aux femmes, puisque moins d'une femme sur dix occupe la fonction de directeur d'établissement.

Audiovisuel public : les femmes en tête aux postes de direction

Au 1^{er} janvier 2020, à l'exception de l'Institut national de l'audiovisuel, les femmes occupent les postes de présidence de toutes les entreprises de l'audiovisuel public. Les comités de direction de ces entreprises de l'audiovisuel public sont composés pour moitié de femmes en moyenne, avec des disparités selon les groupes. Arte France affiche ainsi une part de femmes plus importante dans ces instances (6 femmes pour 9 membres en 2020). Les femmes sont majoritaires à France Télévisions. À France médias Monde et à Radio France, la situation est quasi paritaire. L'INA a le ratio de féminisation le plus faible à 30 %. À l'exception de ce dernier cas, les dernières années ont été marquées par une progression dans ce domaine.

Au-delà de ces fonctions très visibles, la parité est moins assurée, et elle l'est inégalement selon les métiers exercés. Au sein du réseau France 3, les femmes sont plus présentes dans les fonctions de support (finances, ressources humaines) et à la communication dans l'audiovisuel ou de déléguée régionale à la communication. On note une nette amélioration pour la troisième année consécutive de la part des femmes dans les fonctions de rédactrice en chef sur France 3 pendant que la situation approche la parité à France Bleu. Les femmes, enfin, continuent de représenter la moitié des membres indépendants des conseils d'administration des entreprises de l'ensemble de l'audiovisuel public, depuis 2018.

Spectacle vivant : un tiers de femmes à la direction d'établissements, souvent plus modestes que ceux dirigés par des hommes

La part des femmes aux postes de direction des structures culturelles soutenues par le ministère de la Culture progresse au 1^{er} janvier 2020, avec 46 % contre un tiers l'année précédente ; de même, les femmes occupent 40 % des postes de direction des musées nationaux. Elles restent cependant sous-représentées à la direction des centres chorégraphiques nationaux, des centres dramatiques, des centres nationaux de création musicale, des scènes de musiques actuelles et des scènes nationales (3 femmes sur 13 postes).

Fonds régionaux d'art contemporain, centres d'art, centres de développement chorégraphique, scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux, orchestres, scènes de musiques actuelles, pôles cirques, centres dramatiques nationaux et régionaux, opéras, centres nationaux de création musicale, centres nationaux des arts de la rue... les structures labellisées dans le cadre du programme Création artistique (programme 131), hors structures nationales, connaissent également une proportion de femmes à leur tête d'un tiers en moyenne en 2019. Elles sont toutefois moins présentes dans les structures au budget compris entre 2 et 10 millions d'euros.

Au sein des 100 premières entreprises des secteurs culturels en termes de chiffre d'affaires en 2016, hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public, on trouve 9 % de femmes aux postes de président, directeur général ou, le cas échéant, gérant au 1^{er} janvier 2020. C'est dans le secteur de la publicité que ce ratio a augmenté mais reste le plus faible (13 % après 5 %) ; il a par ailleurs baissé dans le secteur du livre (21 % contre 33 % en 2019).

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias : les œuvres des femmes restent moins visibles et moins acquises que celles des hommes

Dans le secteur du spectacle vivant et de la danse, les femmes réalisent en moyenne 38 % des représentations programmées, qu'elles interviennent en termes d'écriture, d'adaptation, de scénographie, de mise en scène, de chorégraphie ou de traduction. Les œuvres programmées écrites par une femme sont toutefois moins présentes (27 %). Sur environ 1 400 représentations d'opéra, 17 %

seulement sont mises en scène par une femme au cours de la saison 2019-2020. Les créations pour l'opéra féminines figurent davantage dans le répertoire destiné au jeune public. Les femmes sont très minoritaires dans la direction musicale, la chorégraphie, l'écriture des livrets et dans la composition. Elles sont plus présentes en revanche dans la mise en scène (graphique 2).

Dans les arts plastiques, les acquisitions d'œuvres de femmes réalisées par les fonds régionaux d'art contemporain sont majoritaires (58 % contre 40 % en 2017). Près de 30 % des œuvres qui constituent ces fonds ont été créées par des femmes. Les femmes représentent un tiers des artistes exposés dans les fonds régionaux.

Dans le secteur du cinéma, les femmes réalisatrices de longs métrages restent minoritaires, les trois quarts des films étant réalisés par des hommes, une part stable depuis dix ans. Les femmes sont plus nombreuses en proportion à réaliser des courts métrages (36 % en 2018).

En 2018, sur les 34 700 détenteurs de la carte de presse, 47 % étaient des femmes. Celles-ci sont un peu moins représentées dans les métiers de rédacteur en chef (39 %), de reporter photographe (22 %) ou de directeur de publication ou de rédaction (27 %). Elles sont au contraire surreprésentées parmi les secrétaires de rédaction (64 %) ou encore les producteurs et réalisateurs (60 %). L'effet de génération est très net : les femmes comptent en effet pour 31 % des 66 ans et plus, 41 % des 56 à 65 ans, 54 % des moins de 26 ans et 53 % des 26 à 35 ans.

Enfin, les femmes figurent de manière croissante parmi les experts invités de programmes de Radio France, de France Média Monde et d'Arte, même si la parité n'est pas atteinte. Par genre de programme, elles restent plus présentes à l'antenne pour des programmes de divertissement.

Consécration artistique : l'exception littéraire en faveur des femmes

Alors que, chaque année, 20 % des films sortis en salle sont réalisés par des femmes, aucune d'entre elles n'a reçu de César du meilleur film ou du meilleur réalisateur depuis 2010, et la dernière édition en 2020 n'est pas venue déjouer cette règle. Leurs films sont toutefois sélectionnés, mais dans une proportion moindre que celle des films sortant en salle (10 %). Le format semble compter pour la consécration : la proportion de courts métrages réalisés par des femmes est plus importante, et ils sont plus souvent primés (28 %).

S'il existe une catégorie récompensant les meilleurs artistes hommes et femmes aux Victoires de la musique ainsi qu'aux Victoires de la musique classique, 7 % d'artistes femmes seulement ont été primées aux Victoires de la musique du meilleur album entre 1985 et 2019.

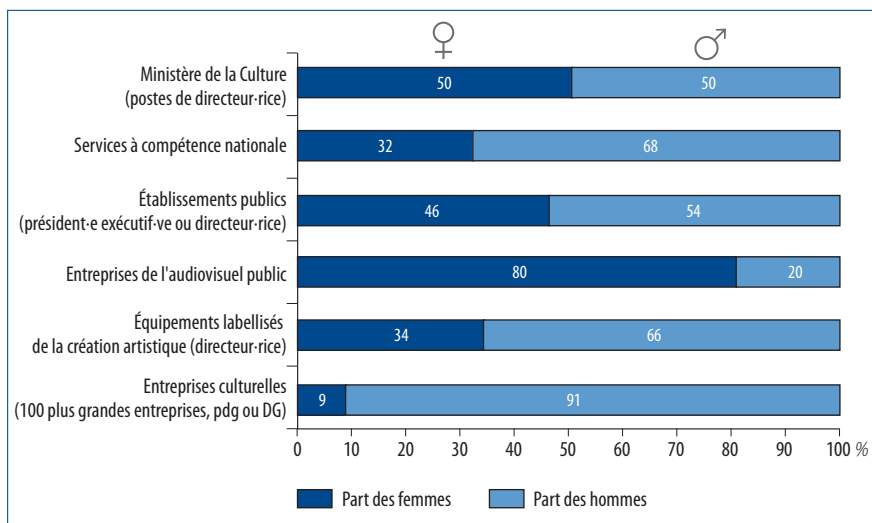
Malgré le nombre significatif de femmes dramaturges ou mettant en scène des pièces de théâtre, la part de femmes sélectionnées ou primées aux Molières est très faible, sans présenter d'amélioration réelle depuis les années 1990 (11 % de femmes metteuses en scènes et 14 % d'autrices primées depuis 1987).

Le livre est l'un des rares secteurs où les femmes reçoivent des grands prix littéraires. Si les jurys de prix littéraires demeurent majoritairement masculins – la parité a régressé en 2019 (41 % après 43 %) – on compte 42 % de femmes parmi les lauréats de quelques grands prix prestigieux (Goncourt, Renaudot, Femina, Interallié, etc.) depuis 2010. Elles sont décorées dans l'ordre des Arts et des lettres : un peu moins de la moitié des chevaliers de l'ordre sont des femmes en 2019, et 41 % des commandeurs.

Pour en savoir plus

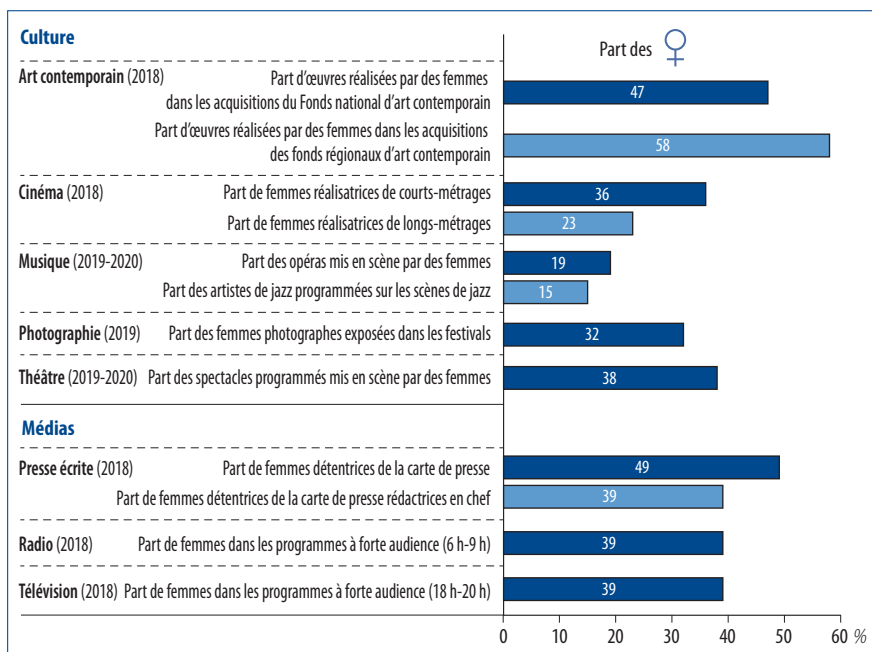
- *Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, édition 2020*, Ministère de la Culture, DEPS, 2020 : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Egalite-et-diversite/Documentation/Observatoire-de-l-egalite-femmes-hommes>

Graphique 1 – Postes de direction, ressources humaines au 1^{er} janvier 2020



Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2020

Graphique 2 – Programmation artistique et présence des femmes dans les médias en 2020



Source : Les Archives du spectacle/CNC/Observatoire des métiers de la presse/OGCA, DEPS, Ministère de la Culture, 2020